

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Jessica Fiset

<https://www.cadre21.org/membres/3a5a446b50f5e8ef9440fdcf>

Date d'obtention : 2021-02-22 20:59:55

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

La collecte des informations est primordiale dans le cas de sextage. Avec tous les impacts psychoaffectifs, sociaux et psychologiques que peuvent donner le sextage chez les jeunes, la démarche est essentielle pour limiter les conséquences dans la vie des participants à la situation.

Après la collecte de données, évaluer l'incident pour bien orienter les interventions est tout aussi important et, toujours, en remplissant la grille d'évaluation.

Par la suite, vérifier l'information (témoins, personnes impliquées, récidives, autres problématiques adjacentes...) permet de dresser un portrait clair de la situation.

Après avoir vérifié que l'on n'est pas face à un acte malveillant, on finit par parler à l'instigateur de la situation et on suit le reste des étapes de la démarche SEXTO.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Prendre le temps de rencontrer tous les acteurs de la situation est important. Comme dans les situations d'intimidation ou de violence, les témoins ont un rôle à jouer dans la situation. Il ne faut pas les négliger.

De plus, des éléments supplémentaires ou une nouvelle dénonciation en lien avec l'événement initial peut nous amener à refaire le protocole SEXTO et orienter notre intervention différemment.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je crois, personnellement, que je serais plus mal à l'aise lorsqu'il faudra rencontrer le jeune instigateur... surtout si je sens qu'on est face à un acte malveillant.

De plus, je crois que l'accueil de la personne victime est primordiale dans le bien-être de l'élève (écoute active, attitude neutre mais accueillante, bienveillance...). Je crois que l'attitude et l'accueil de l'intervenant a de grandes répercussions sur le lien de confiance qui s'établit et sur de possibles dénonciations futures de situations similaires.